

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT No. 649-2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 649-2023 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2023.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 2^e jour de février 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 2 février 2023, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier